



CODE D'ÉTHIQUE

2022

Officina Profumo Farmaceutica di Santa Maria Novella S.p.A.

SIÈGE SOCIAL :

Via della Scala 16, Florence

www.smnovella.com

CODE D'ÉTHIQUE

OFFICINA PROFUMO-FARMACEUTICA DI SANTA MARIA NOVELLA

VISION

Être fidèle à nous-même, renouveler la tradition de créer l'émerveillement chaque jour. Cultiver le soin des personnes et de la nature est nos fondements. Conscients de cette autorité et des responsabilités qui en découlent, nous accueillons l'avenir en ayant toujours une longueur d'avance : nous puisons dans le passé pour faire de notre monde celui que nous désirons, pour tous.

MISSION

Nés à Florence, nous avons traversé les siècles en créant et préservant l'art du bien-faire et du bien-être. Aujourd'hui, nous renouvelons le plaisir intemporel de la recherche de soin et de beauté, dosant artisanat et raffinement, histoire et nouveauté, science et conscience, pour offrir des sensations qui répondent aux désirs les plus nobles de chacun.

Index

Principes directeurs	4
Vision, Mission, Valeurs	5
Champ d'application	6
Protection et valorisation des personnes	7
Environnement de travail inclusif	7
Diversité et culture de la pluralité	8
Professionalisme et formation continue	8
Santé, sécurité et bien-être	8
Relations responsables avec les parties prenantes	9
Actionnaires	9
Pouvoirs publics et institutions	9
Autorité judiciaire et autorité de surveillance et de contrôle	10
Organisations politiques et syndicales	10
Presse	10
Communautés mondiales et locales	11
Fournisseurs	11
Clients et consommateurs	11
Concurrents	12
Organisations représentatives	12
Engagement pour l'environnement	13
Protection de l'environnement	13
Intégrité et conformité	14
Lois et réglementations	14
Lutte contre la corruption	14
Lutte contre le phénomène du blanchiment	14
Lutte contre les organisations criminelles	14
Conflit d'intérêts	14
Confidentialité	15
Transparence, exactitude et exhaustivité des informations	15
Ressources et biens de la société	16
Utilisation responsable des biens de la société et des systèmes informatiques	16
Confidentialité, informations commerciales de la société et propriété intellectuelle	16
Réputation	16
Mécanisme de mise en œuvre et contrôle	17
Promotion, divulgation et formation	17
Modèle d'organisation, gestion et contrôle ex Décret 231/01	17
Signalements	18
Système de sanctions	18

Principes directeurs

Politiques de développement durable

Celles-ci s'étendent et intègrent le Code d'éthique adopté par Officina Profumo-Farmaceutica di Santa

Maria Novella.

Les « Principes directeurs » sont les piliers, ils sont décrits plus en détail en quatre politiques dédiées : Santé et sécurité, Environnement et ressources, Droits et société, Qualité

UN Global Compact

Promeut la création d'une économie mondiale plus inclusive et durable. Italmobiliare y a adhéré en mai 2020, s'engageant à partager, soutenir et appliquer dans sa sphère d'influence les Dix Principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption et à soutenir les objectifs des Nations unies, y compris les « Sustainable Development Goals » les objectifs de développement durable.

Sustainable Development Goals

Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui comprend 17 objectifs - les Sustainable Development Goals (SDGs) Objectifs de développement durable (ODD) - et 169 sous-objectifs cible (*target*). Les ODDs et les cibles relatives identifient les priorités mondiales pour 2030, valables aussi pour les entreprises, et définissent un plan d'action intégré pour les personnes, la planète, la prospérité et

Le Code d'éthique définit l'ensemble des principes et des règles de conduite fondamentaux de Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella (la "**Société**"). Ces règles basées sur la Vision, la Mission et les Valeurs constituent une référence solide pour le succès durable du Groupe Italmobiliare (le "Groupe"), auquel la Société appartient, en contribuant à la création de valeurs partagées à long terme. L'ensemble des Politiques adoptées et périodiquement mises à jour par la Société en alignement avec les Politiques du Groupe, avec en particulier les Politiques de Durabilité, assure une approche complémentaire.

Le Groupe Italmobiliare s'inspire et promeut dans son domaine d'activité et auprès des sociétés du Groupe des valeurs cohérentes avec les pratiques internationales les plus avancées en matière de *gouvernance*. Parmi celles-ci, le Global Compact des Nations Unies a instauré la plus grande initiative stratégique de *responsabilité d'entreprise*, à laquelle le Groupe Italmobiliare adhère à travers une déclaration d'engagement formelle et substantielle.

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella adopte pleinement la stratégie de développement durable du Groupe Italmobiliare, à travers des politiques de gestion, des modalités opérationnelles et des initiatives déclinées selon ses spécificités, en contribuant à promouvoir une économie mondiale équilibrée, inclusive et durable, respectueuse des droits de l'homme et du travail, en mesure de préserver l'environnement et impliquée activement pour une intégrité professionnelle pour chacun de ces aspects.

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella soutient dans ce but l'engagement du Groupe Italmobiliare dans le Global Compact. Elle partage, soutient et applique dans sa sphère d'influence les Dix Principes fondamentaux et contribue activement à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le respect des principes et des dispositions du Code d'éthique est le comportement fondamental qui unit les administrateurs, les employés, les collaborateurs et tous ceux qui travaillent à tout titre avec Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella dans tous les rapports internes et externes à la Société.

En particulier, les membres du Conseil d'administration sont tenus à s'inspirer des principes du Code en fixant des objectifs, proposant des investissements et réalisant des projets ainsi que pour toute décision ou action concernant les entreprises gérées. Les dirigeants, dans la réalisation concrète de l'activité de direction, devront également s'inspirer à ces mêmes principes, au sein de l'entreprise, renforçant ainsi la cohésion et l'esprit de collaboration réciproque mais aussi à l'égard des tiers qui entrent en contact avec la société.

Vision, Mission, Valeurs

En 1221, les frères dominicains arrivèrent à Florence et s'installèrent dans le couvent de Santa Maria Novella. C'est à ce moment que commence l'histoire de Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella. Une histoire unique, ancrée à sa ville fondatrice mais qui fascine aussi un public cosmopolite.

L'Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella, un temple sacré des fragrances et de la culture herboriste, avec son héritage séculaire, représente un brillant et éternel témoignage du savoir antique et lentement acquis des frères, une institution basée sur des principes intemporels : le respect de la nature, la grâce, l'unicité et la tradition. Voilà pourquoi cet antique savoir-faire qui puise ses origines essentielles dans le passé est encore contemporain aujourd'hui.

VISION

Être fidèle à nous-même, renouveler la tradition de créer l'émerveillement chaque jour. Cultiver le soin des personnes et de la nature est nos fondements. Conscients de cette autorité et des responsabilités qui en découlent, nous accueillons l'avenir en ayant toujours une longueur d'avance : nous puisons dans le passé pour faire de notre monde celui que nous désirons, pour tous.

MISSION

Nés à Florence, nous avons traversé les siècles en créant et préservant l'art du bien-être et du bien-être. Aujourd'hui, nous renouvelons le plaisir intemporel de la recherche de soin et de beauté, dosant artisanat et raffinement, histoire et nouveauté, science et conscience, pour offrir des sensations qui répondent aux désirs les plus nobles de chacun.

VALEURS

Excellence : ressources humaines, organisationnelles et financières. Créativité, passion et dévouement sont partagés pour créer des moments de bien-être authentiques.

Intégrité : pour nous, la durabilité est un élément fondateur de l'être et du faire, une trace certaine et persistante vers la recherche du bien et du beau pour les personnes, les communautés et l'environnement.

Renaissance : l'innovation cyclique et la capacité à dépasser nos certitudes, pour vivre de nouvelles expériences et pour ouvrir les portes de l'avenir.

Inclusion : les relations personnelles sont guidées par le respect mutuel, la confiance et la collaboration. Les caractéristiques individuelles comme source de connaissances et d'expérience au profit de l'ensemble de l'organisation et de la communauté.

Transparence : respect des normes et des codes volontaires comme éléments essentiels. Rectitude, honnêteté et loyauté dans toutes les relations.

Champ d'application

Organes sociaux

Assemblée des actionnaires,
Conseil d'administration, Collège des
Commissaires aux comptes.

Personnel

Les contrats de travail de toute
typologie et nature, y compris ceux
concernant les cadres, le personnel
par projet, à temps partiel, les
intérimaires, les stagiaires et les
contrats de collaboration coordonnée
et ou continue.

Collaborateurs

Les personnes qui, dans le cadre d'un
contrat ou d'un mandat, agissent au
nom et pour le compte de la Société
(conseillers, intermédiaires,
procureurs spéciaux).

Tierces parties

Les personnes qui entretiennent des
relations commerciales avec la
Société, telles que les fournisseurs,
les clients, les partenaires, les
investisseurs et les bénéficiaires
d'initiatives sociales, de dons et de
parrainages.

Les destinataires du Code d'éthique sont les membres des Organes sociaux, le Personnel, les Collaborateurs, les Tiers sauf dispositions expressément prévues dans différentes sections du présent document.

Le Code d'éthique est constitué d'un ensemble de principes et de normes que le Personnel doit respecter, également en vertu des dispositions des Conventions Collectives Nationales du Travail en matière de normes comportementales et de sanctions disciplinaires. Le respect des dispositions du Code d'éthique est exigé dans le cadre des contrats de travail de toute typologie et nature, y compris ceux concernant les cadres, le Personnel par projet, à temps partiel, les intérimaires, les stagiaires et les contrats de collaboration coordonnée et ou continue.

Pour les membres des Organes sociaux, le respect du Code d'éthique constitue une condition préalable à l'instauration ou au prolongement du rapport avec la Société.

L'application du Code d'éthique aux Collaborateurs et Tierces parties est subordonnée à la souscription de déclarations ou à l'insertion dans les contrats, les mandats, les missions ou les accords de partenariat qui les unissent à la Société, de clauses spécifiques qui engagent le sujet au respect du Code d'éthique et qui formalisent des sanctions pour les violations envers cet engagement.

Protection et valorisation des personnes

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL INCLUSIF

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella estime que les personnes sont un élément fondamental pour la réussite de l'entreprise. C'est pourquoi elle promeut dans le cadre de toutes ses activités un environnement de travail exempt de discrimination ou prévarication, un lieu où le respect, la collaboration et le soutien mutuel permettent de développer pleinement le potentiel du capital humain. En particulier, la Société :

- rejette toute forme de travail forcé et de travail de mineurs ;
- rejette tout comportement constituant de la violence physique ou psychologique, de la contrainte, du harcèlement, de l'intimidation ou de toute autre manière imputable à des pratiques de harcèlement moral ou d'intimidation ;
- rejette toute sorte de harcèlement à caractère sexuel de quelque nature que ce soit et, indépendamment des définitions légales, considère comme inacceptable et interdit toute attitude ou comportement susceptible de mettre en difficulté ou d'effrayer l'autre personne ;
- instaure des relations de travail qui se caractérisent par l'équité, l'égalité, la non-discrimination, l'attention et le respect de la dignité de la personne ;
- favorise l'égalité des chances, en particulier entre les sexes, pour chaque employé ou candidat ;
- respecte les droits des travailleurs et les libertés syndicales, notamment la liberté d'association et la négociation collective, à travers un dialogue responsable et constructif avec les organisations de protection du travail en favorisant un climat de respect mutuel en cohérence avec les principes d'équité, de transparence et de participation ;
- adopte des processus de sélection et d'évaluation basés sur des critères de mérite, compétence et sur des objectifs possibles à atteindre ;
- reconnaît des traitements équitables selon le rôle, l'engagement et les résultats obtenus et promeut une redistribution correcte de la valeur créée.

Les relations avec le Personnel sont basées avant tout sur des valeurs telles que l'équité, la loyauté, la transparence et le respect mutuel ; elles sont réglementées, du point de vue contractuel, conformément aux dispositions législatives en vigueur dans les différents pays en matière de travail.

Les valeurs exprimées par le Code d'éthique représentent les règles de conduite sur lesquelles se basent les relations professionnelles et personnelles au sein de l'entreprise. En aucun cas, il ne sera permis de poursuivre ou de réaliser un intérêt personnel ou commercial en violation de la loi, des règlements, de la législation sectorielle, des procédures internes et du système de contrôle.

Tout le personnel de la Société contribue d'une manière concrète à la réalisation des objectifs de l'entreprise, dans le respect des valeurs et des règles de conduite dictées par le Code d'éthique. Les relations entre les différents niveaux de responsabilité doivent se dérouler avec loyalement et équitablement.

UN Global Compact

Principe I : les entreprises sont tenues de promouvoir et de respecter les droits de l'homme universellement reconnus dans leurs sphères d'influence respectives.

Principe II : les entreprises doivent s'assurer qu'elles ne sont pas indirectement complices de violations des droits de l'homme.

Ces principes sont issus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui est le standard minimum international pour la protection des droits et des libertés individuels. Ces dispositions fondamentales sont considérées aujourd'hui comme la base du droit international. Les principes d'égalité, le droit à la vie et la sécurité, la liberté personnelle, économique, sociale et culturelle sont considérés comme un droit coutumier international, c'est-à-dire directement reconnu comme des règles juridiques.

Principe III : les entreprises doivent soutenir la liberté d'association des travailleurs et reconnaître le droit à la négociation collective.

Principe IV : les entreprises doivent soutenir la suppression de toute forme de travail forcé et obligatoire.

Principe V : les entreprises doivent soutenir l'élimination effective du travail de mineurs.

Principe VI : les entreprises doivent soutenir l'élimination de toute forme de discrimination en matière d'emploi et profession.

Ces principes sont issus de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux du travail, elle invite tous les États membres de l'OIT à appliquer ses principes, en harmonie avec les conventions sur lesquelles elle est fondée. Tous les pays, quels que soient leur niveau de développement économique, leurs valeurs culturelles et le nombre de conventions de l'OIT ratifiées, respectent, promeuvent et mettent en œuvre ces principes et ces droits fondamentaux.

DIVERSITÉ ET CULTURE DE LA PLURALITÉ

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella dans le cadre de son organisation, promeut et soutient des conditions de travail et des relations interpersonnelles qui favorisent l'intégration et la valorisation de différentes cultures et styles de vie, en partant du respect de l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la nationalité, l'état de santé, les opinions politiques, la race, les croyances religieuses et toute autre diversité.

Elle considère que la pluralité et la diversité sont des sources d'enrichissement et des ressources pour le développement de l'humanité. Elle respecte et valorise l'apport exclusif que chaque individu ajoute à l'activité de l'entreprise, en créant un environnement de travail inclusif qui respecte la dignité, en tenant compte de la contribution de chacun et en reconnaissant la force des différences.

La Société exige de tous les Destinataires des comportements qui véhiculent et renforcent les valeurs de la diversité, en évitant et censurant toute forme de discrimination. En outre, elle soutient des modèles d'organisation qui mettent en valeur la coopération entre les personnes provenant de cultures diverses, de perspectives et d'expériences différentes et adopte des mesures de formation, communicatives, comportementales et opérationnelles contribuant à faire évoluer la culture interne vers des modèles extensifs d'intégration active de toutes les diversités.

En particulier, afin de soutenir l'engagement spécifique souscrit par Italmobiliare sur l'égalité des genres, considérée un élément indispensable pour la croissance professionnelle du Groupe, Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella promeut aussi dans toutes les activités les Women Empowerment Principles (Principes d'autonomisation des femmes).

Women Empowerment Principles (WEP)

Ces principes promus par le UN Women et le Global Compact des Nations Unies, engagent Italmobiliare, adhérant depuis juillet 2020, ainsi que tous les autres signataires, en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, dans l'économie et dans les communautés.

1. Établir une culture d'entreprise et de leadership managérial de haut niveau visant à l'égalité entre les hommes et les femmes.
2. Traiter équitablement les hommes et les femmes dans le monde du travail - maintenir et promouvoir les Droits de l'homme et l'absence de discrimination.
3. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être psychophysique de tous les travailleurs durant leur activité.
4. Promouvoir la formation personnelle et professionnelle et soutenir les femmes dans leur carrière.
5. Favoriser les activités d'entreprise des femmes, reconnaître leur rôle au sein des RH et respecter leur dignité dans tout type de choix de marketing.
6. Promouvoir l'égalité par des initiatives partagées et des activités de promotion.
7. Mesurer et publier tous les progrès obtenus en matière d'égalité de traitement entre hommes et femmes sur les projets réalisés.

PROFESSIONNALISME ET FORMATION CONTINUE

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella considère que l'ensemble des compétences relationnelles, intellectuelles, organisationnelles et techniques de chacun est une ressource stratégique, à protéger et à valoriser afin que ces aptitudes individuelles puissent être utiles et reconnues, y compris à travers des formations professionnelles appropriées. Elle favorise donc le développement d'une culture basée sur la diffusion des connaissances qui mettent en valeur les comportements et les contributions de chacun.

La Société croit en la formation continue comme un outil pour l'enrichissement des personnes, la diffusion des valeurs éthiques, l'intégration organisationnelle et la promotion du changement et de l'innovation.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella favorise un environnement de travail sain et sans danger. En outre, allant au-delà de la compliance législative, elle contribue dans toutes ses activités au développement de la culture de la santé et de la sécurité fondée sur le leadership managérial et un solide système de gestion, pour garantir et protéger l'intégrité psychologique et physique des membres du personnel et de tous ceux qui travaillent, accèdent ou s'arrêtent dans les espaces et les structures de la Société.

Une telle approche est vouée à la construction et au maintien des environnements de travail inclusifs et motivants et vise au bien-être des personnes.

Tous les Destinataires sont tenus à respecter les dispositions légales, les procédures internes et toute autre disposition prévue pour prévenir les risques liés à la sécurité personnelle et d'autrui et pour garantir la protection de la santé et de l'hygiène sur les lieux de travail.

Relations responsables avec les parties prenantes

ACTIONNAIRES

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella, depuis toujours, entretient un dialogue permanent avec les actionnaires, les investisseurs et d'une manière générale le marché, de façon à assurer une diffusion systématique d'informations complètes et en temps utile sur son activité, dans la seule limite des exigences de confidentialité que certaines informations peuvent présenter.

Dans le respect de la Vision, Mission et des Valeurs, qui inspirent la stratégie et l'organisation, la Société garantit :

- une communication transparente, claire, précise et complète des informations relatives au développement de la Société et de ses résultats ;
- le traitement équitable des informations envers tous les actionnaires et investisseurs, sans discrimination ni comportement préférentiel. La communication est disponible à travers différents canaux, y compris le site internet de l'entreprise où sont publiés les états financiers, les rapports périodiques obligatoires et les principaux documents d'entreprise ;
- la plus large participation des actionnaires aux assemblées.

Le système de Corporate Governance adopté, non seulement constitue un instrument essentiel pour le succès durable du Groupe Italmobiliare à travers la création d'une valeur partagée sur le long terme, mais il assure également à la Société une gestion efficace, la création de valeur pour les actionnaires, le contrôle des risques d'entreprise et la transparence vis-à-vis du marché.

POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella, dans le cadre de sa propre activité entend privilégier un dialogue constructif et transparent avec les Pouvoirs publics et les Institutions, afin de favoriser une connaissance mutuelle approfondie pour une consultation utile entre le secteur public et le privé pour le développement de la culture d'entreprise.

Il est interdit de donner, offrir ou promettre, même indirectement, de l'argent, des biens, des services, des prestations ou des faveurs non dus (y compris en termes d'opportunités d'emploi) aux fonctionnaires et aux chargés d'un service public pour influencer leurs décisions et permettre à la Société d'en tirer un avantage quelconque.

En outre, il est interdit d'établir des relations personnelles avec les Pouvoirs publics uniquement dans le but d'exercer une influence inappropriée et une ingérence injustifiée dans les décisions qui impliquent la Société comme contrepartie.

Les membres de la Société qui, dans le cadre de leurs fonctions, se trouvent légitimement en relation avec les Pouvoirs publics et les Institutions publiques ont la responsabilité de vérifier préalablement, et avec la diligence nécessaire, que les informations déclarées ou attestées, dans l'intérêt ou pour le compte de la Société, sont véridiques et correctes.

AUTORITÉ JUDICIAIRE ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

Les rapports avec l'autorité judiciaire et les autorités de contrôle sont basés sur la collaboration et le maximum de la transparence.

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella s'engage à coopérer avec l'autorité judiciaire et les autorités de surveillance et de contrôle en cas d'enquêtes menées contre la Société ou à l'égard des partenaires commerciaux, afin de ne pas entraver de manière active ou passive l'activité des institutions.

Plus précisément, il est interdit :

- d'exercer des pressions sur la personne appelée à faire des déclarations devant l'autorité judiciaire et les autorités de contrôle, dans le but de l'inciter à se soustraire aux déclarations ou à faire de fausses déclarations ;
- d'aider quelqu'un ayant commis une infraction pénale à éluder les enquêtes des autorités ou à se soustraire aux investigations.

Dans le cadre des communications et des signalements périodiques et à caractère spécifique, la Société s'engage à garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies et l'objectivité des évaluations effectuées, en accomplissant les formalités requises selon les délais prévus par la loi ou demandées par les autorités.

Il est interdit de donner, offrir ou promettre, même indirectement, aux représentants de l'autorité judiciaires et des autorités de surveillance et de contrôle de l'argent, des dons, des biens, des services, des prestations ou des faveurs (y compris en termes de d'opportunité d'emploi) pour obtenir un traitement ou un résultat favorable non dû lors de vérifications, d'inspections ou d'accès à des documents.

ORGANISATIONS POLITIQUES ET SYNDICALES

La participation du Personnel aux activités des organisations politiques a lieu en dehors des heures de travail et sans aucune relation avec le rôle exercé dans la Société.

La Société reconnaît et favorise le droit de participation aux activités syndicales dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions collectives du travail.

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella s'oppose à toute pression directe ou indirecte à l'encontre de personnalités politiques pour obtenir des avantages indus. Tout octroi de contributions directes ou indirectes, en espèces, en nature ou sous une autre forme aux partis politiques, mouvements, comités et à d'autres types d'organisations politiques et syndicales doit être effectué dans les limites et dans le respect de la transparence requise par la loi et enregistré conformément aux procédures comptables internes.

PRESSE

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella reconnaît et approuve le rôle joué par l'information de la presse et des analystes concernant la communication au public et l'éducation financière.

Ces objectifs sont parmi lesquels la Société entend contribuer, en collaborant sans réserve avec les organes d'information, dans le respect des rôles réciproques.

Les communications de la Société à la presse doivent être véridiques, claires, transparentes et se démontrer cohérentes, fiables et conformes aux politiques et aux programmes de l'entreprise, dans la seule limite des exigences de confidentialité que certaines informations pourraient présenter.

L'employé ou le collaborateur invité, au nom ou pour le compte de la Société, à intervenir comme orateur lors de conférences, congrès et séminaires, ou qui rédige les articles destinés au public, diffuse des contenus et des positions en ligne avec les idées exprimées par la Société et le Groupe Italmobiliare.

Les stratégies et les pratiques de promotion doivent respecter les valeurs exprimées dans le Code d'éthique. La Société s'occupe des informations publiées sur le site internet de l'entreprise pour en faire un outil complet, efficace et conforme aux attentes informatives du marché.

COMMUNAUTÉS MONDIALES ET LOCALES

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella estime que la relation avec le territoire est fondamentale. Au-delà de la création de valeur partagée à travers les activités d'investissement, elle soutient les initiatives associatives, les fondations et organisations à but non lucratif dans le domaine de la culture, le secteur social, l'environnement, la santé, le sport, le spectacle et l'art.

Le soutien économique est destiné uniquement à des événements ou à des organisations offrant des garanties de sérieux et pour lesquelles, toute activité pouvant porter atteinte au respect des valeurs et des principes de conduite exprimés dans le Code d'éthique ont été exclues.

FOURNISSEURS

Les Fournisseurs sont sensibilisés à exercer leur activité en adoptant des standards de conduite cohérents avec les indications mentionnées dans le Code d'éthique. Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella, pour préserver son efficacité opérationnelle et protéger ses ressources, y compris son image et sa réputation, n'entretient pas de relation avec des sujets n'ayant aucune intention de respecter la réglementation en vigueur et les valeurs exprimées dans le Code d'éthique, il en va de même pour ceux qui n'ont pas voulu respecter ces valeurs.

Les Fournisseurs sont sélectionnés à travers des évaluations transparentes et objectives sur le professionnalisme et la structure de l'entreprise, en considérant la qualité, le prix et les modalités de fourniture des biens ou l'exécution des services.

Les Fournisseurs sont sélectionnés en évaluant également leur capacité à faire face aux obligations de confidentialité que la nature du service offert impose.

Il est interdit aux Destinataires d'offrir, promettre ou donner de l'argent, des biens, des services ou tout autre avantage (direct ou indirect) ; ces actes seraient sans justification adéquate dans le cadre de la relation contractuelle avec le Fournisseur et en tout état de cause viseraient à obtenir un traitement de faveur pour la Société.

Il est également interdit d'accepter la promesse ou des dons d'argent, des biens ou d'autres services de la part du Fournisseur pour accomplir des actes contraires au devoir de loyauté ou aux obligations inhérentes à sa fonction en vue de favoriser le Fournisseur auprès de la Société.

CLIENTS ET CONSOMMATEURS

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella privilège dans toutes ses activités, en particulier celles avec des services et des produits destinés aux marchés *business* ou *consumer* (aux entreprises ou aux consommateurs), nationaux ou internationaux, des politiques commerciales et des

Code de conduite des Fournisseurs

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella choisit pour toutes les activités des Fournisseurs l'adoption d'un Code de Conduite qui, non seulement prend en considération la réglementation en vigueur, mais prête attention aussi aux valeurs indiquées dans le Code d'éthique, des lignes directrices fournies par les Politiques de Durabilité et en général tous les aspects nécessaires au processus de *responsible sourcing* (d'approvisionnement responsable), comme les droits de l'homme et du travail, la santé et la sécurité, l'environnement, le bien-être animal, la sécurité et la qualité des produits et des services, l'intégrité commerciale et la protection de la vie privée et de la

choix stratégiques alignés avec les *best practice* (les meilleures pratiques) et le principe de loyauté professionnelle envers les clients et les consommateurs.

Les initiatives commerciales, visant à promouvoir l'entreprise et à encourager l'achat de produits ou de services, doivent être menées dans le respect de la réglementation qui protège les intérêts des consommateurs et la satisfaction du client. En outre, les clients et les consommateurs doivent disposer d'informations complètes, mises à jour, vérifiées et transparentes sur les caractéristiques et la qualité des produits et des services inclus, et si nécessaire, sur les aspects liés aux performances environnementales et sociales. Ceci afin non seulement de permettre des choix libres et éclairés, mais aussi de promouvoir des modes de vie et de consommation responsables.

CONCURRENTS

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella considère la concurrence libre et équitable, une valeur, un élément fondamental pour le développement et pour la définition de la meilleure offre dans tous les domaines dans lesquels elle opère. A cet effet, elle agit avec la plus grande transparence dans le respect des règles en vigueur en matière d'antitrust et dans le plein respect de ses concurrents.

Dans le cas de contacts avec des sociétés tierces ou concurrentes, les Destinataires devront s'abstenir de fournir des informations, des nouvelles ou des données confidentielles pouvant engendrer des initiatives ou des comportements contraires aux règles et aux lois relatives à la protection du marché et de la concurrence.

ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella considère la participation active aux organisations de présentation sectorielles, professionnelles, obligatoires ou volontaires, gouvernementales ou non gouvernementales, comme une occasion de promouvoir, de diffuser et de consolider ses propres pratiques éthiques.

Les Destinataires, qui représentent la Société dans ces contextes, doivent adopter des comportements, des positions et des actions qui suivent les principes et les règles de conduite définis dans le Code d'éthique et dans les documents de Politiques de développement durable associés.

Engagement pour l'environnement

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de sauvegarde et de protection de l'environnement et à prévenir, minimiser, atténuer et compenser l'empreinte générée par les activités sur l'environnement et les espèces vivantes. En outre, la Société reconnaît la nécessité d'une transition proactive vers une économie régénératrice, respectueuse de la nature, sensible envers les animaux et à faible teneur en carbone, capable de créer simultanément de la valeur sociale.

La Société encadre toutes les activités en les organisant selon les caractéristiques sectorielles, politiques et les actions en matière d'environnement, dans le but de :

- prendre des mesures pour réduire, atténuer et équilibrer l'empreinte environnementale générée par les activités ;
- privilégier l'adoption de mesures destinées à prévenir d'éventuels préjudices à l'environnement à travers des programmes de prévention des risques, l'amélioration continue des technologies utilisées et des pratiques de gestion et de contrôle, en allant ainsi au-delà des exigences et paramètres dictés par la législation en vigueur ;
- favoriser l'utilisation responsable des ressources naturelles et la réduction de la consommation ;
- assurer la transparence vis-à-vis des parties prenantes et, en particulier, vis-à-vis de la communauté et du territoire où l'activité industrielle est exercée.
- inciter l'adoption des *best practice* (meilleures pratiques) internationales dans les processus industriels, des normes de qualité plus élevées, des stratégies en matière de sécurité, de protection de l'environnement et des politiques d'innovation pour la production en allant vers des solutions durables et compatibles avec des modes de vie et de consommation responsables.
- contribuer efficacement aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la conservation de la biodiversité et la préservation des ressources non renouvelables.

UN Global Compact

Principe VII : les entreprises doivent soutenir une démarche préventive concernant les défis en matière de l'environnement.

Principe VIII : les entreprises sont invitées à prendre des mesures pour instaurer une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe IX : les entreprises sont encouragées à développer et faire connaître les technologies respectueuses en matière d'environnement.

Les trois principes pour la sauvegarde de l'environnement énoncés dans le Pacte mondial sont issus de la Déclaration des Principes et du Plan d'action international pour le Développement durable (Agenda 21) défini à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, au cours de la Conférence des Nations unies ayant pour thème Environnement et Développement. Le chapitre 30 de l'Agenda 21 exprime le concept que le commerce et les entreprises devraient jouer un rôle essentiel dans la sauvegarde des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. En particulier, les entreprises peuvent contribuer à l'utilisation de productions

Intégrité et conformité

LOIS ET RÈGLEMENTATIONS

UN Global Compact

Principe X : les entreprises s'engagent à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

La lutte contre la corruption constitue l'un des principaux défis mondiaux. La corruption représente, sans aucun doute, un obstacle important au développement durable et à la démocratie, elle a un effet dévastateur, en particulier sur les communautés les plus pauvres. L'impact de la corruption sur le secteur privé est également considérable. Elle entrave la croissance économique, fausse la concurrence entre les entreprises et comporte de sérieux risques juridiques et de réputation pour les entreprises.

La lutte internationale contre la corruption a récemment progressé à la suite de l'adoption par l'Organisation de coopération économique pour le développement (OCDE) de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des fonctionnaires étrangers dans les transactions internationales et à la suite de l'entrée en vigueur en décembre 2005 du premier instrument international adopté au niveau mondial : la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCED).

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella adopte comme valeur essentielle de son action, le respect du principe de légalité et de la législation en vigueur en Italie ainsi que dans les contextes internationaux dans lesquels elle opère en se conformant également aux normes techniques applicables.

À cette fin, la Société s'engage à ce que tout le monde soit informé des exigences découlant des lois en vigueur dans les contextes, nationaux ou internationaux, dans lesquels elle opère et des normes internes de gouvernance adoptées. Chacun, en fonction de sa fonction, de son mandat ou de son type de relation avec la Société, doit connaître ses responsabilités et comprendre les comportements à adopter.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella exclut et condamne tous les phénomènes de corruption, d'extorsion, d'induction abusive et de trafic d'influence, dans le secteur public comme dans le secteur privé; et adopte des mesures de prévention et de contrôle visant à éviter que de telles infractions ne soient commises dans l'exercice de ses activités.

LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DU BLANCHIMENT

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella agit en conformité au principe de la plus grande transparence dans ses transactions commerciales et financières et met en place les instruments les plus appropriés pour lutter contre le blanchiment et la réutilisation des produits illicites, au niveau national et international.

LUTTE CONTRE LES ORGANISATIONS CRIMINELLES

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella condamne toute forme d'organisation criminelle nationale et internationale, à travers les mesures appropriées pour éviter le risque d'implication dans des relations et des activités entretenues pour quelque raison et de quelque manière que ce soit, même sous forme d'une simple assistance et d'une aide, avec ces organisations.

Par conséquent, la Société n'établit aucune relation de travail, de collaboration ou d'investissement avec des personnes physiques ou morales, dont l'implication dans des actes de terrorisme ou des organisations criminelles est reconnue ou suspectée, et de la même façon elle ne finance ou ne facilite aucune activité liée à ces organisations.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella conduit son entreprise en favorisant toutes ses parties prenantes sur la base des principes d'intégrité, d'équité, de loyauté et de transparence. En aucun cas, les intérêts des parties ne peuvent prévaloir au détriment de l'intérêt de la Société.

En cas de conflit d'intérêts, la Société s'engage à gérer la situation dans le respect des dispositions légales, de la *gouvernance* interne et du principe de transparence.

Les membres des Organes Sociaux garantissent un comportement d'autonomie et d'indépendance avec les Institutions publiques, les Institutions économiques et politiques, ainsi qu'avec toute autre personne physique ou morale. Les Organes sociaux sont en particulier tenus à :

- évaluer et à communiquer aux organes de gestion et de contrôle les situations de conflit d'intérêts, même potentiels, ou d'incompatibilité de fonctions, d'affectations ou de positions à l'extérieur et à l'intérieur de la Société ;
- s'abstenir de tout acte susceptible de porter préjudice à la Société et de participer à l'approbation des délibérations de l'organe d'appartenance relatives à des objets présentant des profils, même potentiels, de conflit d'intérêts ;
- éviter d'utiliser les informations confidentielles dont ils ont connaissance en raison de leur fonction ou de leur position pour obtenir des avantages personnels, directs et indirects ou pour une tierce partie.

Le Personnel de Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella qui s'engage à respecter les obligations de transparence et de loyauté dans son activité, ne pourra pas :

- accepter d'emploi de tiers ni des fonctions de conseiller ou d'autres responsabilités pour le compte de tiers sans l'autorisation préalable de la Société ;
- avoir un rôle décisionnel ou opérationnel dans les activités de l'entreprise si ses intérêts personnels peuvent l'influencer de manière à entraver la prise de décisions impartiales ;
- tirer un profit personnel d'une opportunité commerciale dont il est venu à connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

CONFIDENTIALITÉ

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella s'engage à traiter les données à caractère personnel et les informations confidentielles éventuellement collectées dans le cadre de l'exercice de l'activité conformément aux lois et aux meilleures pratiques applicables.

Par conséquent, la Société protège le droit à la vie privée des personnes, des clients, des fournisseurs, des partenaires commerciaux et de tous ceux avec qui elle établit des relations, en utilisant les données et les informations uniquement à des fins définies et appropriées.

TRANSPARENCE, EXACTITUDE ET EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella met tout en œuvre pour rendre disponible à toutes les parties prenantes des informations précises, en temps utile et complètes sur les performances de la Société.

Ce critère s'applique à l'information financière et non seulement, en conformité aux principes comptables consolidés et vérifiés, et à tous les documents publics de la Société, afin de fournir une représentation véridique et exhaustive des faits.

Ressources et biens de la société

UTILISATION RESPONSABLE DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ ET DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

Tous les Destinataires sont tenus à travailler avec diligence afin de protéger les biens de l'entreprise, ils doivent éviter l'utilisation impropre pouvant causer des dommages, une réduction de l'efficacité ou en tout cas contraire violer les procédures de l'entreprise.

La responsabilité de la protection des biens de l'entreprise et de l'utilisation des systèmes informatiques sous leur contrôle direct est du domaine de tous.

L'utilisation d'internet et du courriel provenant de comptes professionnels doit se rapporter uniquement à des thèmes compatibles avec le travail.

CONFIDENTIALITÉ, INFORMATIONS COMMERCIALES DE LA SOCIÉTÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les informations et la documentation de l'entreprise sont l'un des principaux éléments du patrimoine de la Société et donc de toutes les parties prenantes. Leur diffusion non autorisée peut entraîner des dommages économiques et des préjudices de réputation.

Sous réserve des dispositions légales en la matière, le Personnel et les Collaborateurs sont tenus de maintenir la confidentialité maximale sur les documents et, en général, sur toutes les nouvelles et les informations acquises dans le cadre de projets d'investissement et d'opérations commerciales.

Le Personnel et les Collaborateurs ne peuvent pas utiliser les informations et la documentation auxquelles ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions pour un usage en dehors de leur mansion professionnelle et sont tenus au strict respect du secret professionnel, commercial ou industriel. Les informations à caractère confidentiel peuvent être communiquées, exclusivement dans le cadre de l'organisation de l'entreprise, au Personnel pouvant en démontrer des fins professionnelles nécessaires.

Il est interdit à tous les Destinataires toute forme d'investissement personnel, direct ou par personne intermédiaire, dont la source provient d'informations commerciales confidentielles de l'entreprise ou privilégiées.

RÉPUTATION

Tous les Destinataires, et en particulier, les Organes sociaux et le Personnel ont le devoir de protéger la réputation de Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella en agissant dans le respect des principes du Code d'éthique, pour préserver le capital relationnel, en considérant les attentes des parties prenantes.

Cela implique une utilisation de la marque parfaitement compatible avec les règles de Vision, Mission et Valeurs et des actions sur les réseaux sociaux, ou du moins dans le domaine public, à mesure de nuire à la réputation de la Société, même potentiellement.

Mécanisme de mise en œuvre et contrôle

PROMOTION, DIVULGATION ET FORMATION

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella s'engage à garantir à toutes les parties prenantes la diffusion et la connaissance du Code d'éthique, des Politiques de développement durable et de tous les autres documents de gouvernance à travers le site internet de l'entreprise.

La Société s'engage à mettre en œuvre des programmes spécifiques de formation pour les Organes sociaux et le Personnel, visant à garantir et maintenir dans le temps la connaissance effective du Code d'éthique. L'activité de formation est obligatoire pour les personnes à qui elle est destinée.

Le Code d'éthique est également partagé avec les contreparties lors des échanges de documentation ainsi que lors des phases de définition des investissements.

MODÈLE D'ORGANISATION, GESTION ET CONTRÔLE EX DÉCRET. 231/01

Le Code d'éthique constitue une condition préalable et est une partie intégrante du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle adopté par Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella aux termes et en application du décret législatif n°231 du 8 juin 2001.

L'Organisme de surveillance, nommé par le Conseil d'administration conformément au décret législatif n°231 du 8 juin 2001 est appelé à veiller au respect du Code d'éthique.

Le Conseil d'administration est appelé, à travers ses décisions et ses actions, à encourager auprès de la Société un climat éthique cohérent avec les valeurs exprimées par le Code d'éthique.

La mise en œuvre opérationnelle des règles de conduite du Code d'éthique relève de la responsabilité des Administrateurs délégués à cet effet et de tout le Personnel de la Société, chacun selon sa propre mansion.

Il incombe au Conseil d'Administration, également à travers des interventions de modifications ou d'améliorations constructives proposées par l'Organisme de surveillance, d'actualiser le Code d'éthique afin de l'adapter à l'évolution de la sensibilité civile et sociale ou au changement des normes et des pratiques de référence.

SIGNALEMENTS

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella prend les mesures considérées les plus adaptées pour faciliter le signalement en temps utile des violations du Code d'éthique, en s'inspirant des principes et exigences de la loi. 30 novembre 2017, art. 179 en matière de *dénonciation*.

Le devoir de signalement concerne les membres des Organes sociaux, le Personnel et les Collaborateurs et il impute des faits ou des comportements en violation du Code d'éthique, reconnus personnellement ou communiqués par l'intermédiaire d'autrui, y compris les tiers.

Les signalements peuvent être anonymes et doivent être aussi détaillés que possible et fondés sur des circonstances de fait.

Le signalement doit être envoyé à l'adresse électronique de l'Organe de Surveillance de la Société ou par voie postale adressé à l'Organe de surveillance au siège de la Société. Les deux canaux de signalement garantissent la protection de la confidentialité de l'identité du déclarant.

Les canaux de signalement

Par voie postale

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella S.p.A.
Organismo di Vigilanza (Organe de Surveillance)
Via della Scala 16
50123 Firenze, Italia

Par courrier

odv@smnovella.com



Le signalement est géré selon les prescriptions et les procédures prévues par le paragraphe "Dénonciation et gestion des signalements" du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle de la Société, auquel il est fait référence ici.

La Société interdit tout acte de rétorsion ou de discrimination, direct ou indirect, à l'encontre du déclarant pour des motifs liés, directement ou indirectement, au signalement, même si celui-ci s'avère dénué de fondement.

La Société se réserve le droit d'intenter toute action contre les personnes qui effectuent, par négligences ou délibérément, des signalements mensongers ou destinés à nuire à la Société, aux Organes sociaux ou au Personnel.

SYSTÈME DE SANCTIONS

Officina Profumo-Farmaceutica di Santa Maria Novella condamne tout comportement contraire aux dispositions du Code d'éthique, même si le but de celui-ci est dans l'intérêt de la Société ou pour lui conférer un avantage.

Les violations du Code d'éthique sont soumises au système de sanctions adopté en vertu du Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle de la Société, comme mentionné ici.





www.smnovella.com